Rapport de la Commission des Finances
Septembre 2026

Préavis municipal N° 5/2026
Autorisations générales pour la législature 2026-2031

Au Conseil Communal de Sullens

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (CoFin) a été appelée à se réunir ce jeudi 24 septembre 2026 pour discuter du préavis N° 5/2026 relatif aux diverses autorisations délivrées à la Municipalité pour la législature 2026-2031. La CoFin a reçu toutes les explications de MM. Simond et Golay ainsi que de Mme Parente, représentants de la Municipalité. Elle les en remercie et peut donc se prononcer sur ce préavis.

Ce préavis unique regroupe les deux préavis qui étaient présentés au début des législatures précédentes, le document relatif aux compétences financières et celui relatif aux délégations de compétences, ceci dans un souci de simplification et d'alignement avec les pratiques des Communes alentours.

La Commission a pris note des modifications portant sur les montants accordés en matière d'acquisition et d'aliénation d'immeubles ainsi que dans le cas d'acquisition de participation dans des sociétés commerciales, qui sont des éléments en accord avec l'évolution du marché immobilier et des pratiques commerciales. La Commission constate que ceux-ci ont été augmenté de manière justifiée et en adéquation avec notre environnement.

Une précision a été apportée quant aux autorisations de placements et d'emprunts et permet ainsi à la Municipalité de bénéficier d'une autorisation élargie pour travailler avec des établissements de proximité pouvant fournir les garanties nécessaires. La CoFin valide cette proposition, permettant à la Municipalité de travailler avec des établissements en accord avec les valeurs d'une politique communale de proximité et de gestion des biens communaux, et proposant des taux attractifs.

Deux nouveaux paragraphes ont été ajoutés concernant, d'une part, les comptes d'attente pour frais d'études, et d'autre part la marge de tolérance en cas de dépassement sur un crédit d'investissement. Le premier élément se veut être en lien avec les dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget et y apporter des précisions. L'expérience démontre que la Municipalité doit pouvoir bénéficier d'une marge de manœuvre élargie pour permettre une gestion des événements communaux plus rapide et efficace en cas de besoin. Le deuxième élément suit l'évolution de la politique mondiale qui démontre que des fluctuations du marché

des matériaux, entre autres, peut influencer les coûts engagés dans différents projets de manière imprévisible. La Commission valide ces deux nouvelles autorisations qui donnent la possibilité à la Municipalité d'agir sans devoir subir la lourdeur administrative due au fonctionnement d'une Commune dans des situations où la proactivité est nécessaire à une bonne gestion des biens communaux.

C'est pour cela que la Commission des Finances invite les membres du Conseil Communal à accepter les conclusions du préavis N° 5/2026 telles que proposées.

Pour la Commission des Finances :

Benjamin Valet (Président) Nicolas Poët Henri Martin

Sylvie Ciana (rapporteuse) Gabriel Lavignasse